

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 30 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2016.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Sylvie MAYEUR, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Patrick JEULIN, Evelyne DEVIERRE, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Diane BRÉJON, Claudette MÉNARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Monique LENORMAND, pouvoir à Jacques LYS
Jean-Pierre GAUVRIT, pouvoir à Dominique VAUVELLE

ABSENTS : Pauline GROUSSET, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claude ALBANESE

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 FÉVRIER 2016**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 / CM 30-03-2016	<i>Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) – Travaux de mise en accessibilité des arrêts du réseau principal de transport urbain CARA'BUS – Convention de transfert partiel et temporaire de maîtrise d'ouvrage.</i>
--------------------------	---

(Rapporteur : Jacky DUPRÉ)

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transports CARA'BUS, la CARA prend en charge la réalisation des arrêts du réseau principal et assure la maîtrise d'œuvre.

Les travaux accessoires (modification des abords, cheminement...) sont de la compétence communale.

Dans un souci de cohérence et de coordination des interventions, la CARA propose aux communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal de transférer de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux à réaliser pour les arrêts de bus suivants : lotissement de la Simandière, Marché, Taupignac, Billeau et Grallet.
Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 95 307 € H.T. (83 % financés par la CARA et 17 % financés par la commune).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la « *Convention de transfert partiel et temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune de BREUILLET et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour des travaux de mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau CARA'BUS situés à BREUILLET* » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2 / CM 30-03-2016	<i>Affaires Générales – Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (S.D.E.E.R.).</i>
--------------------------	---

(Rapporteur : Jacky DUPRÉ)

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que les statuts du S.D.E.E.R. de la Charente-Maritime ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité Syndical du S.D.E.E.R. a décidé de modifier les statuts du S.D.E.E.R. afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur l'Adjoint au Maire donne lecture de la délibération du S.D.E.E.R. et de cette modification qui consiste à amender les statuts du S.D.E.E.R. comme suit :

- Après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante :
« *Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.* »,
- Renommer le c) de l'article 2, en d),
- Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) :
« *c) Dans les conditions mentionnées à l'article L5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.* ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 10 avril 2015.

3 / CM 30-03-2016	<i>Finances – Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2015.</i>
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2015 présente **un excédent cumulé de 553 152,76 €.**

Il convient d'affecter ce solde d'exécution au budget primitif 2016 :

- en section d'investissement pour financer les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2016,
- en excédent de fonctionnement reporté.

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 23 mars 2016,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Diane BRÉJON et Jean-Pierre GAUVRIT), décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

- en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 423 152,76 €,
- en section de fonctionnement, au compte 002 « excédents antérieurs reportés », la somme de 130 000 €.

4 / CM 30-03-2016	Finances – Fiscalité de l'année 2016.
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2016 s'élève à 1 418 719,00 €.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose, pour 2016, de fixer les taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie comme suit :

	Base prévisionnelle	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	4 699 000,00	12,32 %	578 917,00 €
Taxe foncière bâtie	3 081 000,00	25,44 %	783 806,00 €
Taxe foncière non bâtie	80 200,00	69,82 %	55 996,00 €
TOTAL			1 418 719,00 €

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 23 mars 2016,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition pour 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation 12,32 %
- Taxe foncière 25,44 %
- Taxe foncière non bâtie 69,82 %

5 / CM 30-03-2016	Finances – Budget primitif de l'année 2016.
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le budget primitif de 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Pour la section de FONCTIONNEMENT : 2 408 000,00 €
- Pour la section d'INVESTISSEMENT : 1 368 920,00 €

Après débat et examen des chapitres de fonctionnement,

Après débat et examen des opérations d'investissement,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix « POUR » et 4 « CONTRE » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Diane BRÉJON, Jean-Pierre GAUVRIT), adopte le budget primitif de l'année 2016.

6 / CM 30-03-2016	Finances – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2016.
--------------------------	---

(Rapporteur : Christelle JEANPERT)

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2016 comme suit :

		VOTES		
		Pour	Contre	Abstention
A.C.C.A. (chasse)	500,00 €	21		
Amicale Boule Breuillet	850,00 €	21		
A.S.B. Football	4 820,00 €	16		5 (J. DUPRÉ, M. RENAUD, M.-C. RENAULT, S. MAYEUR, B. MARIE-TRIDEAU)
Atelier Floral	500,00 €	21		
Atelier de peinture	310,00 €	21		
Badminton	300,00 €	21		
BMX Breuillet	1 100,00 €	21		
Breuillet Auto Retro Passion	350,00 €	21		
C.A.F.B.	3 000,00 €	21		
Club Loisirs et Temps Libre	550,00 €	21		
Comité de jumelage 17 / 91	5 000,00 €	En attente		
Ensemble vocal « Grain de Phonie »	800,00 €	21		
Fêtes Romanes	400,00 €	21		
F.N.A.C.A.	230,00 €	21		
G.V. Plaisir et forme	1 070,00 €	21		
L'Heure des Drôles	500,00 €	21		
M.I.C.A.S.	200,00 €	21		
Seaside Country Dance	500,00 €	21		
Tennis Club	1 430,00 €	21		
Tonik'Sport	400,00 €	21		
Twirling Club	2 360,00 €	21		

7 / CM 30-03-2016	Finances – Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.
--------------------------	---

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 4 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2016.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de 4 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2016.

8 / CM 30-03-2016	Finances – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de rénovation intérieure et d'extension de l'Accueil Périscolaire.
-------------------	---

Objet de l'opération :

L'opération consiste à rénover et à agrandir l'espace où est assuré l'accueil périscolaire des enfants des écoles maternelle et élémentaire de BREUILLET.

Objectif de l'opération :

Situé à proximité des écoles, ce service accueille chaque jour – matin et soir – entre quarante à cinquante enfants durant l'année scolaire.

Le service est assuré dans une salle de 80 m² qui n'a pas bénéficié de travaux depuis de très nombreuses années. Ces locaux à vocation exclusive d'accueil des enfants ont besoin d'être rénovés et agrandis afin d'améliorer les conditions d'accueil et de pratique des activités, de répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'améliorer les conditions de travail du personnel d'encadrement.

Constat actuel :

- des locaux qui présentent un caractère vétuste (murs et sols très dégradés),
- une superficie insuffisante par rapport au nombre d'enfants accueillis,
- une salle très bruyante pour les enfants et le personnel municipal,
- pas de toilettes (utilisation des toilettes de l'école maternelle),
- pas d'espace dédié au stockage et à la préparation des goûters,
- un local actuellement inaccessible aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux consisteront notamment en :

- Réaménagement de l'espace actuel en créant :
 - un espace réservé au stockage des aliments et à la préparation du goûter,
 - des toilettes répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Rénovation totale :
 - des sols, des murs et du plafond (traitement isolation thermique et acoustique),
 - de l'électricité,
 - remplacement des menuiseries extérieures.
- Extension sur l'ancienne salle associative située à l'arrière :
 - rénovation totale des sols, des murs et du plafond (traitement isolation thermique et acoustique),
 - réfection de l'électricité.

Le montant des travaux et des honoraires s'élève à 122 496,00 € H.T.

La réalisation des travaux est envisagée au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2016.

Plan de financement :

ÉTAT - DETR	25 %	30 624,00 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	20 %	24 499,00 €
CONSEIL RÉGIONAL	20 %	24 499,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	35 %	42 874,00 €
TOTAL	100 %	122 496,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel présenté, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2016, autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 30 624,00 € au titre de l'année 2016 et autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

9 / CM 30-03-2016 | Urbanisme – Dénomination d'une voie.

La voie d'accès au lotissement « Le Clos de Guillaumine », cadastrée section E n° 3478 et 3487, porte actuellement le nom du lotissement (« Le clos de Guillaumine »).

L'association syndicale des propriétaires a sollicité une dénomination susceptible d'engendrer moins de confusions.

Il est proposé une dénomination présentant facilité de lecture et d'écriture et évitant toute confusion avec les autres lotissements : « allée de Saintonge ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer le nom « allée de Saintonge » à la voie d'accès au lotissement « Le Clos de Guillaumine », parcelles cadastrées section E n° 3478 et 3487.

10 / CM 30-03-2016 | Urbanisme – Régularisation fiscale de l'Impasse de Guillaumine.

Par délibération du 12 novembre 1983, le Conseil Municipal de la commune de BREUILLET a choisi de classer la voie desservant le lotissement de « Grand Guillaumine » dans le domaine public communal.

Cependant, de nombreuses années plus tard, cette voie n'est toujours pas codifiée en tant que telle au cadastre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation de cette voie auprès de l'administration fiscale.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à la régularisation de la situation de cette voie.

11 / CM 30-03-2016 | Urbanisme – Intégration au domaine public du chemin des Mouriers.

Le « chemin des Mouriers » appartient actuellement à l'ensemble des propriétaires des parcelles contigües et n'a jamais fait l'objet d'une rétrocession à la commune pour intégration au domaine public.

Cette voie est desservie par les réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'électricité et de téléphone et elle est entretenue par la commune.

Elle est urbanisée et présente une largeur de huit mètres.

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation de la portion de voie comprise entre le chemin du Champ Joli jusqu'à hauteur de la parcelle G 770, en la classant dans le domaine public communal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix « POUR » et 6 « ABSTENTIONS » (Bernard MARIE-TRIDEAU, Evelyne DEVIERRE, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Diane BRÉJON et Jean-Pierre GAUVRIT), décide d'engager une procédure de classement dans la voirie communale du « chemin des Mouriers », demande au Maire de constituer le dossier à soumettre à l'enquête publique et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :

N°	Date	Objet	Montant
2016 / 04	09/03/2016	Mission d'assistance pour résiliation traité de concession et suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multi-sites des Piffrieres et du Grand Pré.	2 900 € HT (mission résiliation 800 € + assistance suppression 2 100 €)
2016 / 05	10/03/2016	Mission de maîtrise d'œuvre (Tranche Ferme) pour le projet de restructuration de l'Accueil Périscolaire.	1 600 € HT
2016 / 06	10/03/2016	Mission de maîtrise d'œuvre (Tranche Ferme) pour le projet de réhabilitation d'une construction dite « Maison Bleue » située 15 rue du Centre – Breuillet	1 100 € HT

Séance levée à 22 h 35
Affichage le 06/04/2016

Le Maire,
Jacques LYS

